

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 21 Septembre 2018

Membres présents : 9

Membres excusés : 2 ROUSSEAU Jean-Louis (procuration à DHOUTAUT Jacques)
VOISARD Serge (procuration à PARROD Martial)

Membre absent : 0

- Ordre du jour :
- *Réseau Eau – projet Gaec Bouhelier*
 - *Projet rénovation clocher Eglise – demande subvention*
 - *Travaux divers*
 - *Acquisition parcelles boisées*
 - *Adhésion à l'EPAGE*
 - *Renouvellement contrat assurance risques statutaires*
 - *Dispositif Aides au logement FSL et FAAD*
 - *Déclaration Intention d'Aliéner*
 - *Route départementale : comptage vitesse et priorité à droite*
 - *Affaires diverses*
 - Arrêté sécheresse – niveau crise*
 - Expertise dégâts cuisine logement communal*
 - Demande de location de terrain Vicerial*
 - Contrat entretien chaudières*
 - Vidéosurveillance*
 - Divers*

1. Réseau Eau – projet Gaec Bouhelier

Le Conseil étudie les différentes possibilités pour le raccordement au réseau d'eau du futur bâtiment agricole du Gaec Bouhelier. En attente des devis demandés.

Le Conseil souhaiterait que le futur réseau soit réintégré au domaine public communal.

2. Projet rénovation clocher Eglise – demande subvention

Le Conseil a pour projet de rénover le clocher de l'Eglise, le toit de la sacristie, du petit clocher et de l'entrée de l'Eglise.

Le Conseil décide de prendre l'attache de Monsieur Vuillemin J-Pierre pour réaliser un métré et un cahier des charges pour des honoraires estimés à 3 % du montant des travaux.

Il est chargé de lancer la consultation et de déposer un dossier de subvention.

3. Travaux divers

Monsieur le maire présente des devis pour des travaux :

- Réparation caniveau chemin des chables : 990 € HT
- Construction d'un caniveau route de Malpas : 2054 € HT
- Végétalisation chemin du pâtre : 1300 € HT
- Réparation chemin des tareaux (affaissement de la route) : 1365 € HT

Le Conseil valide l'ensemble de ces travaux.

L'entretien des routes a été réalisé par l'entreprise Saulnier. Reste à aspirer les graviers.

L'entreprise Podico a commencé la réfection du mur du cimetière. Voir avec l'entreprise pour la grille d'entrée du cimetière.

Plusieurs barrières en bois sont à réparer.

4. Acquisition parcelles boisées

L'offre faite par la commune pour acquérir les parcelles A 122 , A 133 et A 135 au prix de 17 000 € a été retenue. Monsieur le maire est chargé de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil décide de soumettre ces parcelles au régime forestier.

Courrier des communes forestières inquiètes du développement des scolytes. Ceci aura certainement des conséquences sur les ventes de bois à venir.

Vente de bois entre habitants : restent des lots à vendre.

Le Conseil décide de maintenir une vente à l'automne.

5. Adhésion EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

Monsieur le maire rappelle que la communauté de communes adhère au SMMAHD (Syndicat des Milieux Aquatiques du Haut Doubs) pour la gestion et la réhabilitation des zones humides et des cours d'eau notamment.

Le SMMAHD projette de fusionner avec le syndicat de La Loue pour assurer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations).

Le Conseil accepte que la CCLMHD adhère à ce futur syndicat mixte.

6. Renouvellement contrat assurance risques statutaires

Le contrat d'assurance pour couvrir la commune en cas d'arrêt maladie des agents arrive à échéance au 31.12.2018.

Le Conseil accepte de renouveler ce contrat avec Sofaxis pour 4 ans.

7. Dispositif aides au logement FSL et FAAD

Le Conseil départemental sollicite les communes pour aider les personnes en difficulté à accéder à la propriété. Le Conseil décide d'adhérer au FAAD pour 0.30 € / habitant.

8. Déclaration Intention d'Aliéner

Vente des consorts Robbe à Carré Habitat (parcelles AA 189 et 190). La commune ne préempte pas.

9. Route départementale : comptage vitesse et priorité à droite

Ralentisseurs : l'entreprise doit intervenir pour modifier les plateaux surélevés.

Un comptage de vitesse a été réalisé en août 2018 et est comparé à celui de 2015. La vitesse a été réduite mais le conseil réfléchit à la vitesse encore trop excessive entre les ralentisseurs.

Des demande de devis seront demandés pour des bordures.

10. Affaires diverses

- Indemnité du trésorier : le Conseil décide par 8 voix pour et 3 contre, d'attribuer l'indemnité de conseil au nouveau trésorier.
- Arrêté sécheresse niveau crise : interdiction d'arroser et de laver les voitures.
- Expertise pour dégâts dans la cuisine du logement communal : l'entreprise Voegtlin a été reconnue comme responsable. Notre assureur nous rembourse la somme de 660 € puis 220 € sur facture. Le Conseil accepte le remboursement de l'assurance.
- Demande de M et Mme Vicérial qui souhaite pour leur projet d'extension de leur maison à Port Titi, louer une surface supplémentaire d'environ 1 m². Accord du conseil.
Les frais de bornage et de notaire seront à la charge du demandeur.

- La commune souhaite contracter avec Voegtlin pour un entretien annuel de la chaudière et du poêle à granulé. Ces frais seront à la charge des locataires.
- Vidéosurveillance : le conseil n'a pas tous les éléments concernant les raccordements électriques et reporte leur réflexion.
- Courrier de M et Mme Favart sur la demande faite à la SCI Bontemps de couper ou élaguer les arbres devant leur propriété. Ils demandent l'appui de la commune pour intervenir. Un courrier sera adressé à Monsieur Bontemps.
- Compétence Ecole : une décision devra être prise avant le 15 octobre pour la prise de compétence Ecole en totalité par la communauté de communes (bâtiments et affaires scolaires).
Les statuts seront votés et devront être approuvés par les conseils municipaux.
- Valeurs locatives : le maire demande au conseil si la commune poursuit son action pour baisser les valeurs locatives. Le Conseil décide de faire appel à un avocat, avec la commune de St Point Lac.
- Prélèvement à la source : la commune a fait l'acquisition d'un connecteur à intégrer au logiciel de paye. Le conseil demande le remboursement de 60 € au syndicat des eaux des Tareaux qui bénéficiera de ce service sur le poste informatique de la commune.
- L'alambic de la commune semble nécessiter des réparations.
- Drone : des administrés s'inquiètent de voir voler des drones au-dessus de leurs habitations. S'assurer auprès de M.Lieb que sa société a toutes les autorisations pour filmer.
- La base nautique a eu l'autorisation pour déposer des bateaux abandonnés derrière la croix de mission. Ce dépôt ne sera que temporaire.

La séance est levée à 23 h 30
Les Grangettes, le 24 septembre 2018.

Le Maire,

